



École Gabrielle-Roy
6887 132e rue, Surrey, V3W 4L9

Plan de sécurité de l'École Gabrielle-Roy

Mis à jour le **08 avril 2021**



Membres du Comité santé et sécurité au travail
(Comité mandaté par WorkSafe BC "*Joint Occupational Health and Safety committee*")

Martine Boudreault (direction-adjointe, élémentaire), Janick Lavigne (enseignante, secondaire), Richard Drouin (enseignant, élémentaire), K-D Watanabé (commis de bibliothèque), Amélia Cadieux-Rusan (Aide pédagogique spécialisée, élémentaire), Tanya Rodriguez-Espinosa (Aide pédagogique spécialisée, élémentaire), Vivian Mikus (directrice, prématernelle La Coccinelle) et Roxane A'Lamyalagha-Groux (Service de garde Les Papillons, Alliance francophone et francophile Greater Vancouver et Vallée du Fraser).

Les grands principes à respecter :

- ✓ Éviter les foules et les rassemblements ; accorder une attention particulière au début et à la fin de la journée, et échelonner les récréations, le déjeuner et les périodes de transition pour les étudiants et le personnel dans la mesure du possible.
- ✓ Évitez autant que possible les contacts directs étroits.
- ✓ Dans la mesure du possible, affectez le personnel à un groupe d'apprentissage spécifique.
- ✓ Veiller à ce que l'utilisation de masques ne réduise pas ou ne remplace pas la pratique de distanciation physique entre les groupes d'apprentissage et d'autres mesures de prévention, tant pour les élèves que pour le personnel.
- ✓ Veiller à ce que des mesures de prévention soient mises en place dans les zones réservées au personnel, y compris la salle du personnel.
- ✓ Mettre en place des cours de musique selon les directives de la Coalition for Music Education in British Columbia Guidance for Music Classes.
- ✓ L'activité physique de haute intensité doit être pratiquée à l'extérieur dans la mesure du possible.

(Provincial COVID-19 Guidelines page 1)

Pour plus de détails, voir les documents suivants pour les mesures à mettre dans les écoles :

[Provincial COVID-19 Health Safety Guidelines for K-12 Settings \(gov.bc.ca\)](https://www2.gov.bc.ca/gov/content/health/diseases/communicable/covid-19/health-safety-guidelines-for-k-12-settings)

[COVID-19 and returning to safe operation - Phases 2 & 3 - WorkSafeBC](https://www.worksafebc.com/en/COVID-19-and-returning-to-safe-operation-phases-2-3)

[Guidance-k-12-schools.pdf \(bccdc.ca\)](https://www.bccdc.ca/health-services/schools/guidance-k-12-schools.pdf)

Protection de premier niveau (élimination du risque)

2.1 Respect de la distanciation physique - Assurer le flux sécuritaire du personnel et des élèves en établissant des systèmes et règles à suivre.

- Création de groupes d'apprentissage (cohortes) et séparation de ceux-ci
- Lieux communs et espaces réservés au personnel
 - Implémentation de circulation unique au secrétariat sauf pour les employés qui travaillent au secrétariat et bureaux de la direction;
 - Une porte d'entrée et une porte de sortie pour le secrétariat;
 - Rappel fréquent des règles par la direction – aux élèves et au personnel;
 - Création de sections dans la bibliothèque, une pour l'élémentaire et l'autre pour le secondaire;
 - Escaliers intérieurs - Un groupe qui arrive doit attendre en bas de l'escalier si un autre groupe descend plutôt que se croiser dans l'escalier
 - Les élèves devraient être séparés de 2 m lorsqu'ils mangent, même s'ils sont dans la même cohorte, dans la mesure du possible
- Dans les salles de classe
 - Les pupitres ne devraient pas être placés face-à-face et devraient tous être placés à une distance de 2 m, dans la mesure du possible.
 - Il faut éviter les contacts physiques
 - Les élèves devraient être séparés de 2 m lorsqu'ils mangent, même s'ils sont dans la même cohorte, dans la mesure du possible
- Les rencontres avec les directions et les autres membres du personnel
 - Les rencontres devraient avoir lieu par Zoom dans la mesure du possible.
 - Les formations devraient avoir lieu par Zoom.

Voir Annexe 7 – Circulation dans l'école
(Provincial COVID-19 Guidelines pages 13 et 17)

2.2 Établir le nombre maximum d'occupants par local - partagé/salle de bain (prendre en compte la surface utilisable pour établir les mesures en excluant les armoires, comptoirs, etc.)

- Les locaux où cela s'applique :
 - Bibliothèque;
 - Gymnase;
 - Salle du personnel;
 - Secrétariat;
 - Salles de toilettes des élèves;

2.3 Interdiction de visites des parents - Le comité recommande que les rencontres avec les parents se fassent en ligne car les parents ne sont pas autorisés dans l'école sauf avec l'autorisation exceptionnelle de la direction. Le personnel de administration doit tenter

de communiquer les documents de façon numérique avec les parents pour diminuer les échanges de documents en personne. Le nettoyage des mains est recommandé après la manipulation d'argent. Encourager le plus possible l'utilisation du service « School Cash Online ». (*Politique du CSF en vigueur*)

2.4 Limiter le nombre d'adultes dans chacun des groupes d'apprentissage en les assignant de manière stratégique (ex. en regardant les élèves prioritaires dans chaque groupe).

2.5 Limiter le nombre d'adultes qui interagissent avec différents groupes d'apprentissage

Voir Annexe 1 – Les groupes d'apprentissage (cohortes)

Protection de deuxième niveau (contrôles techniques)

2.6 Installation de barrières – Certains postes d'intervenants devraient pouvoir avoir l'installation d'un plexiglass dans leur espace de travail.

2.7 Procédure quant aux spécialistes – (ex. intervenants aux services spécialisés, enseignants spécialistes, etc.). Les intervenants qui doivent interagir avec les élèves hors de leur groupe d'apprentissage doivent porter un masque quand ils interagissent avec les élèves, sauf s'il y a une barrière telle que le plexiglas.

Protection de troisième niveau (contrôles administratifs)

2.8 Nettoyage augmenté – Nettoyage augmenté en fréquence, désinfection des surfaces fréquemment touchées et/ou désinfection quotidienne des jouets. (*Provincial COVID-19 Guidelines pages 20 et 21*)

➤ **Le comité recommande un nettoyage 2 fois par jour durant la journée les surfaces fréquemment touchées suivantes AINSI qu'un nettoyage quotidien après les heures d'école :**

- Portes et poignées - portes extérieures
- Poignées de porte des locaux
- Rampes d'escaliers (palestre, bibliothèque et escaliers extérieurs)
- Photocopieurs (1^{er} étage et 2^e étage)
- Toilettes du personnel
- Toilettes des élèves

➤ **Le comité recommande un nettoyage quotidien des items suivants par l'équipe d'entretien:**

- Murs de corridor (hauteur des enfants)
- Abreuvoirs dans les classes

- Chaises des élèves
 - Chaises en tissu et les tapis
- **Le comité recommande aussi un nettoyage après chaque utilisation des items suivants par leur utilisateur :**
- Agrafeuses (salle de photocopies)
 - Troueuse (salle de photocopies)
 - Boutons des photocopieuses; (1^{er} et 2^e étage)
 - Ordinateurs partagés
 - Téléphones partagés
 - Micro-ondes dans salle du personnel
 - Poignets des réfrigérateurs
 - Cafetières
 - Autres équipements partagés
- **Le comité recommande de ne pas utiliser les becs des abreuvoirs dans les couloirs.** (*Provincial COVID-19 Guidelines page 28*)
- **Le comité recommande que les élèves, avant l'heure du déjeuner, nettoient leur bureau de travail. De cette façon, nous nous assurons d'un 2^e nettoyage pendant la journée.**
- **Le partage de matériel entre groupes d'apprentissage différents n'est pas recommandé mais pourra se faire en suivant les recommandations de nettoyage énumérées ci-dessus.**

Voir Annexe 5 – Procédures et fréquence de nettoyage

Notes additionnelles sur le nettoyage :

Le comité note que des stations de lavage ont été installées aux portatives et les locaux qui n'avaient pas accès à l'eau, que du gel antiseptique est mis disponible à plusieurs endroits dans l'école et que les équipes d'entretien de jour et de soir ont reçu des consignes de leur employeur et de la direction de EGR sur quelles surfaces requièrent un nettoyage régulier (quotidien ou deux fois par jour selon le cas).

Le comité note de plus l'obtention par l'école de deux machines de désinfection électrostatique ayant pour objectif un nettoyage plus fréquent et efficace de surfaces (ex. chaises, et jouets). L'équipe d'entretien a une machine, la direction a accès à la deuxième.

- 2.9 **Procédures d'arrivée du personnel** : et des groupes d'apprentissage :
Voir Annexe 2 – Droits d'accès au lieu de travail
- 2.10 **Procédures d'arrivée et de départ des élèves** (ex. Décaler le moment d'arrivée et de départ des groupes d'apprentissage afin de minimiser les interactions entre groupes et de réduire la congestion des étudiants et du personnel.
Voir Annexe 3 – Procédure d'arrivée et de départ des élèves de l'élémentaire
Voir Annexe 4 – Procédure d'arrivée et de départ des élèves du secondaire
- 2.11 **Règles à suivre pour les moments de circulation** dans l'école des différents groupes d'apprentissage, pendant les récréations, à l'heure des pauses et du diner.
Voir Annexe 7 – Circulation dans l'école
- 2.12 **La congrégation et la socialisation du personnel ne faisant pas partie d'un même groupe d'apprentissage est découragé.** La socialisation entre groupes d'apprentissage doit avoir lieu de façon responsable en tenant compte des règles de sécurité établies.
- 2.13 **Les règles seront communiqués avec les parents** – avant le retour dans les écoles des élèves. Tous les parents doivent faire une vérification de santé et de symptômes journalière de leurs enfants sur l'application indiquée. (Provincial COVID-19 Guidelines page 25). Cela s'applique aussi aux élèves inscrits au PAD s'ils doivent se présenter à l'école.
Voir Annexe 8 – Documents aux parents
- 2.14 **Les cours d'éducation physique** – Les activités physiques de haute intensité doivent se tenir à l'extérieur dans la mesure du possible. Si les activités de haute intensité se tiennent à l'intérieur, les élèves doivent être espacés de 2 mètres. Les élèves de la 4^e à la 12^e doivent porter un masque quand ils font des activités de faible intensité à l'intérieur s'il n'y a pas de barrière physique entre les participants. Les activités physiques ne devraient pas impliquer un contact prolongé (plus qu'un bref instant). L'équipement partagé peut être utilisé, à condition qu'il soit nettoyé et désinfecté au moins 2 fois en 24 heures dont au moins une fois pendant les heures de classe. Les élèves devraient être encouragés à pratiquer une bonne hygiène des mains avant et après avoir participé à une activité physique et à l'utilisation de l'équipement. (*Provincial COVID-19 Guidelines page 39-41*)
- 2.15 **Le transport scolaire** - Les chauffeurs ainsi que tous les élèves de la 4^e à la 12^e année doivent porter un masque dans l'autobus, **sauf dans les circonstances énumérées dans la section 2.20.** Les élèves sont encouragés à s'asseoir en famille ou en cohorte. (*Provincial COVID-19 Guidelines page 19*)
- 2.16 **Les cours de musique** - Les instruments partagés doivent être nettoyés entre les utilisations. Les élèves utilisant des instruments à jouer doivent être espacés d'au moins 2 mètres dans la mesure possible. Les élèves de la 4^e à la 12^e doivent porter un masque pendant des exercices de chant et le port de masques est recommandé pour les élèves de l'élémentaire aussi pour cette activité. (*Provincial COVID-19 Guidelines page 38*)

- 2.17 Le prêt de livres à la bibliothèque** La circulation de livres peut se poursuivre sans mesure supplémentaire de désinfection car il n'y a aucune preuve de transmission du virus via des livres, des manuels scolaires ou du papier et les livres laminés en plastique sont considérés un faible risque de transmission. (*Provincial COVID-19 Guidelines page 40*)
- 2.18 Le non-partage du matériel** – Les élèves ainsi que le personnel ne devraient pas partager de nourriture, ni de boissons. (*Provincial COVID-19 Guidelines page 18*)
- 2.19 Les cours de cuisine** - Les ustensiles partagés doivent être nettoyés entre les utilisations. Un lavage de main adéquat est exigé avant le début du cours. Les élèves sont regroupés en équipes de 4 ou 5 et installés autour de la même surface de travail. Ces équipes sont espacées d'au moins 2 mètres dans la mesure du possible. À l'intérieur des équipes, les élèves assis face-à-face sont éloignés d'une distance d'environ 2 mètres, ou séparés par des plexiglas. Les élèves doivent porter un masque pendant toute la durée du cours de cuisine.

Protection de quatrième niveau (équipement de protection individuelle)

- 2.20 Le port du masque** - Tous les élèves de la 4^e à la 12^e année ainsi que le personnel de la maternelle à la 12^e année devront porter un masque non médical dans tous les endroits situés à l'intérieur de l'école, y compris lorsqu'ils sont à leur poste de travail (bureau) et à bord des autobus scolaires, dans leurs groupes d'apprentissage et en dehors de ceux-ci. Ils ne sont autorisés à retirer leur masque que dans les cas suivants :
- il y a une barrière en place;
 - ils mangent ou boivent;
 - ils sont seuls dans une pièce. Dès qu'une autre personne y entre, il faut le remettre.
- > La distanciation est difficile pour les élèves, donc le port du masque est requis même à l'extérieur pour les élèves de la 4^e à la 12^e année.
- > Les élèves de la maternelle à la 3^e année sont fortement encouragés à porter un masque à l'intérieur des écoles et dans les autobus scolaires, mais ne sont pas tenus de le faire.
- > L'obligation de porter un masque ne s'applique pas aux personnes suivantes :
- Une personne incapable de porter un masque parce qu'elle ne le tolère pas (en raison de problèmes de santé ou de comportement)
 - Une personne incapable de mettre ou d'enlever un masque sans l'aide d'une autre personne
 - Une personne qui fournit un service à une personne ayant un handicap ou des capacités diverses (y compris, mais sans s'y limiter, une déficience auditive), où les indices visuels, les expressions faciales, ou encore la lecture ou les mouvements des lèvres sont importants.

(*Provincial COVID-19 Guidelines page 28-29 plus comité SST*)

Annexe 1 – Les groupes d'apprentissage

Groupes d'apprentissage établis :

- #1 : classe de Mme Nadège et Mme Noémie (locaux 123 et 119)
- #2 : classe de Mme Laurence et Mme Pier-Maude (locaux 134 et 141)
- #3 : classe de Mme Lilan et Mme Cécile (locaux 143 et 139)
- #4 : classe de Mme Samira et Mme Sonya (locaux 140 et 137)
- #5 : classe de M. Frank et Mme Valérie (locaux 145 et 148)
- #6 : classe de Mme Émilie et Mme Charlene (locaux 149 et 146)
- #7 : classe de M. Mahdi et Mme Julie (locaux 142 et 144)
- #8 : classe de M. Souhail et M. Naoufel (locaux 147 et P7)
- #9 : classe de Mme Élodie (P6)
- #10 : élèves de la 7^e année - M. Labert, M. Danella-Cloutier, M. Lumbala (locaux 172A et 172 B)
- #11 : élèves de la 8^e et 9^e année - Mme Lavigne, Mme Scharfenberg, Mme Rousseau, Mme Bouchard (locaux 271, 272, 273 et 264)
- #12 : élèves de la 10^e, 11^e et 12^e année - M. Duchesne, M. Manweiler, M. Fadanni, M. Labrecque, M. Dutour, M. Sylvain, Mme Lolieux-Lepine (locaux 266, 268 et P1, P2, P3, P4 et P5)

- Les 7^e années seront dans les salles de classe corridor du secondaire au 1^{er} étage + salle d'anglais et TEFIE;
- Les 8^e et 9^e années seront dans les salles de classe au 2^e étage et utiliseront ces casiers; Ils sont autorisés à utiliser l'escalier rouge de l'atrium qui donne accès à la cour intérieure de l'école (non pas celui de la bibliothèque) pour se déplacer jusqu'au secrétariat et à leurs cours d'option et d'éducation physique.
- Les 10^e, 11^e, et 12^e année seront dans les portatives du secondaire avec l'inclusion du laboratoire de sciences et utiliseront les casiers près des vestiaires et ceux situés dans le corridor du 1^{er} étage.
- Le programme du secondaire demeure un programme linéaire. Les cours à option B pour les 8^e et 9^e seront toujours sur deux semestres. Pour les options mélangeant des élèves de 2 groupes d'apprentissage différents, les élèves devraient être séparés physiquement par une distance d'au moins 2 mètres.

Annexe 2 – Droit d'accès au lieu de travail

- Les employés, travailleurs et visiteurs doivent porter un masque en tout temps dans l'école, sauf lorsqu'une barrière est en place, lorsqu'ils mangent ou boivent ou lorsqu'ils sont seuls dans une pièce.
- Tous les employés, travailleurs et visiteurs doivent faire une vérification journalière de santé et des symptômes sur l'application ou sur papier à leur arrivée sur les lieux de travail.
- Tous les membres du personnel doivent se laver les mains en rentrant et en quittant l'école;
- Les membres du personnel doivent autant que possible limiter leurs déplacements dans les corridors et au secrétariat.
- Pour aider l'équipe d'entretien à pouvoir assurer un nettoyage approfondi des endroits critiques, le comité encourage le personnel à quitter l'école au plus tard à 17h.

Annexe 3 - Plan de l'arrivée et du départ des élèves de l'élémentaire

- Les élèves resteront dans les autobus jusqu'à ce qu'on vienne les chercher.
- Le personnel de soutien fera débarquer les élèves des autobus en intervalle régulièrement afin de respecter 2 mètres de distance.
- Le personnel de soutien reconduira les élèves dans les zones assignées et identifiées aux différents groupes d'apprentissage. Tous les élèves resteront dans leurs zones jusqu'à ce que la cloche sonne.
- Les enseignants iront chercher leurs élèves dans leur zone.
- Les élèves accompagnés de leurs enseignants rentreront à tour de rôle dans leurs classes en utilisant les portes de la façon suivante et en respectant les 2 mètres.

Groupes d'apprentissage :

#1: Divisions 1 et 2: porte de la Coccinelle près des classes de la maternelle

#2: Divisions 3 et 4: porte du primaire près de la division #3

#3: Divisions 5 et 6: portes de leur classe

#4: Divisions 7 et 8: div. 7 - porte de la classe et div. 8 - porte du primaire

#5: Divisions 9 et 10: div. 9 - porte de l'intermédiaire et div. 10 - porte de la classe

#6: Divisions 11 et 12: porte de l'intermédiaire

#7: Divisions 13 et 14: div. 13 - porte l'intermédiaire et div. 14 - porte de la classe

#8: Divisions 15 et 16: portes de leur classe

#9: Divisions 17: porte de la classe

Tant qu'au départ des élèves: ils resteront dans leur classe jusqu'à ce qu'ils soient appelés par le bureau pour se rendre dans leur autobus. Les élèves seront appelés par cohorte.

Annexe 4 - Plan de l'arrivée et du départ des étudiants du secondaire

- Les élèves resteront dans les autobus jusqu'à ce qu'on vienne les chercher.
- Le personnel de soutien fera débarquer les élèves des autobus en intervalle régulière afin de respecter les 2 mètres de distance.
- Les élèves du secondaire rentreront par la porte désignée correspondant à leur groupe d'apprentissage et se rendront directement dans leur salle de classe attitrée comme suit:

#10 : div. 18 et div. 19 (7^e année) rentreront et sortiront de l'école par la porte principale de l'école.

#11 : div. 20 à div. 23 (8^e et 9^e année) rentreront et sortiront de l'école par l'escalier extérieur rouge situé à côté du théâtre.

#12 : div. 24 à div. 29 (10^e à 12^e année) rentreront et sortiront de l'école par l'escalier extérieur rouge situé en face de la portative 3 ou les portes à côté du gymnase.

Annexe 5 – Procédures de nettoyage et fréquence

Horaire de nettoyage de l'école Gabrielle-Roy

Mesures Covid19 mises en place chaque jour:

Heure	Section élémentaire et secondaire
9h30	Nettoyage et désinfection (murs, portes, poignées et toilettes)
11h50-12h20	Dîner
12h50	Nettoyage et désinfection (murs, portes, poignées et toilettes)
15h à 22h30	Désinfection de l'école
22h30 à 23h	Nettoyage de l'école

Note :

Véronique est en charge du nettoyage dans l'école et sera présente de 7h à 15h30 tous les jours ouvrables.

Annexe 6 – Procédures en cas de COVID (enfant malade)

Si un élève ou un membre du personnel développe des symptômes à l'école, les écoles devraient :

- Offrir à l'étudiant / au personnel un espace où il peut attendre confortablement et séparé des autres pendant une heure pour l'observation de l'aggravation de ses symptômes.
- L'élève doit être supervisé et soigné lorsqu'il est séparé.
- Prendre des dispositions pour que l'étudiant / le personnel rentre à la maison le plus tôt possible.
- Fournir à l'étudiant / au personnel un masque non médical s'il n'en a pas (des exceptions doivent être faites pour les étudiants et le personnel qui ne peuvent pas porter de masques pour des raisons médicales et / ou liées à un handicap).
- Communiquez avec le parent / tuteur de l'élève pour demander à ce que son enfant soit pris en charge dès que possible.
- Nettoyez et désinfectez les zones utilisées par l'étudiant / le personnel.
- Encouragez l'étudiant / le personnel à demander une évaluation par un fournisseur de soins de santé.
- Demander à l'étudiant / au personnel de rester à la maison jusqu'à ce que les symptômes de la COVID-19 soient disparus.
- Quiconque présente des symptômes de maladie ne devrait pas retourner à l'école avant d'avoir été évalués par un spécialiste de soins de santé pour s'assurer que la COVID-19 ou les maladies infectieuses ET leurs symptômes ont disparu.
- Les écoles et les districts scolaires doivent informer leur médecin-hygiéniste local lorsque l'absentéisme du personnel et / ou des élèves dépasse 10 % de la fréquentation régulière, pour aider à l'identification précoce des éclosions.

PROTOCOLE EN CAS DE CAS DE COVID-19 CONFIRMÉ DANS UNE ÉCOLE

S'il est confirmé qu'un élève ou un membre du personnel a le COVID-19 et qu'il était potentiellement contagieux alors qu'il était à l'école :

- La santé publique mènera une enquête pour déterminer s'il y avait des contacts étroits potentiels au sein de l'école.
- Les étudiants et le personnel qui ont interagi avec le cas confirmé peuvent être invités à rester à la maison tandis que la santé publique termine son enquête.
- S'il est établi qu'il existe des contacts étroits au sein de l'école, la santé publique en informera l'école. Les administrateurs devront fournir les listes de classes et d'autobus pour aider à la recherche des contacts et fournir des conseils sur des mesures que doivent être prises.

La santé publique peut alors :

- Recommander un isolement de 14 jours si nécessaire (pour les contacts étroits confirmés). Recommander une surveillance des symptômes si nécessaire.
- Fournir des recommandations de suivi si nécessaire.
- Les écoles doivent continuer à fournir un soutien à l'apprentissage aux élèves qui doivent s'auto-isoler.
- Ensemble, les écoles / districts scolaires et les responsables de la santé publique détermineront si d'autres actions sont nécessaires.

Annexe 7 – Circulation dans l'école

- Respecter le système de circulation établi permettant de respecter les règles de distanciation sociale;
- Respectez les règles de distanciation sociale de 2 mètres;
- Si vous devez parler à quelqu'un, respectez la distance de 2 mètres entre les personnes ou utilisez votre téléphone ou votre outil de clavardage préféré;
- Si vous devez rencontrer des collègues dans un endroit partagé ou dans une salle de rencontre, assurez-vous que l'endroit choisi permet de respecter la distance de 2 mètres entre les personnes;
- Éviter tout rassemblement dans des espaces étroits.
- Les 7^e peuvent venir chercher leur lunch entre 12h et 12h05
- Les 8^e et 9^e peuvent venir chercher leur lunch entre 12h05 à 12h10
- Les 10^e à 12^e peuvent venir chercher leur lunch entre 12h10 et 12h15

Annexe 8 – Formations pour le personnel et communications aux parents et à l'entrée de l'école

- Formation du comité de santé et sécurité (juin 2020)
- Formation obligatoire de tout le personnel (septembre 2020 avec document en ligne approuvé en ligne);
- Liste de vérification pour les procédures à préparer pour les enseignants;
- Liste de vérification pour l'épuration des classes; (explication verbale lors des journées de planification);
- Création d'une vidéo informative pour les parents et les enfants sur les procédures à l'intérieur de l'école et du système d'autobus (si applicable);
- Production du document à signer par les parents dont les enfants retournent à l'école;
- Communications additionnelles à avoir avec les parents dont les enfants ont des comportements hors-normes;
- Les fournisseurs, les sous-traitants, les partenaires et les parents auront été informés des mesures mises en place dans le milieu scolaire pour contrôler les risques associés à la COVID-19 et les sensibiliser à l'importance de les respecter et de limiter dans la mesure du possible leurs déplacements à l'intérieur de l'édifice;
- Affichage de rappels à divers endroits clés (salle des profs, entrée, carrefour, salles de toilette, etc.)
- Les enseignants doivent inclure les mesures de sécurité dans leur planification pour le suppléant afin qu'il puisse les appliquer. Par exemple, il faut inclure quand et où se laver les mains, quand et d'où aller chercher les enfants dans le champ, etc.

Annexe 9 - Épuration des classes

- Il est recommandé d'enlever les coussins, les toutous, etc., qui ne sont pas nécessaires et plus difficiles à garder propres;
- Il est recommandé d'organiser les locaux pour que les employés puissent se déplacer avec le plus de distance possible entre chaque individu;
- Il est recommandé de laisser les surfaces libres afin de faciliter le nettoyage à la fin de la journée;
- Il est donc recommandé d'épurer la classe le plus possible;
- L'administration passera dans les classes afin de vérifier l'épuration des classes et peut-être faire des recommandations selon les groupes d'âge et leurs besoins;
- S'assurer que élèves utilisent leur propre matériel qui ne sera pas partagé avec les autres enfants.

Annexe 10 - Procédure à suivre si le système de ventilation ne fonctionne pas

- Appeler notre DGA, Caroline Picard, ainsi que Maya Chakarova (Gestionnaire, Santé-sécurité).
- Ouvrir toutes les portes, vérifier si c'est bien fait,
- Faire une requête dans E-base pour un message d'urgence pour faire réparer le système autant que possible.
- Dépendamment du temps de l'année, les classes peuvent aller à l'extérieur dans les zones.